

Image not found or type unknown



Demande la nulelé du mariage

Par **mirza233_old**, le **20/06/2007** à **19:00**

bonjour, je suis mariée avec un homme d'algerie. Une fois avoir obtenue la carte de 10 ans(1 an de vie commune uniquement). Il m'a quitté. La préfecture s'engagé a délivrer une carte d'an. Que faire ? Merci d'avance.

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **04:01**

Bonjour,rnrnVous pouvez demander la nullité du mariage pour mariage non sérieux. Pour cela il faut prouver que votre mari ne ous a épousée que pour avoir sa carte de séjour. Mais vous parlez de 10 ans, depuis combien de temps êtes vous mariée ?